

N° SIRET : 21140193000014
Etablissement : COURTONNE LA MEURDRAC
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2023
Page n° 1

Département : CALVADOS
Poste Comptable: DGFIP DE LISIEUX INTERCO
Date d'Édition : 22/03/2024

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Séance du 22/03/2024 à 20 heures

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	06/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Eric Boissard délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Eric Boissard, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		213 408,39	119 449,38		119 449,38	213 408,39
Opérations de l'exercice	418 287,05	568 328,27	134 509,85	165 471,05	552 796,90	733 799,32
TOTAUX	418 287,05	781 736,66	253 959,23	165 471,05	672 246,28	947 207,71
Résultats de clôture		363 449,61	88 488,18			274 961,43
Restes à réaliser			41 500,00	59 700,00	41 500,00	59 700,00
TOTAUX CUMULES	418 287,05	781 736,66	295 459,23	225 171,05	713 746,28	1 006 907,71
RESULTATS DEFINITIFS		363 449,61	70 288,18			293 161,43

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Ernauld Jean-Charles, Gatinet Thierry, Leborgne Yannick, Lecreux Dorothée, Maillat Nadine, Matagne Fanny, Reboux Patricia, Ruaux Eric, Sanson Didier, Sirot Claire, Thébault Nadine

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Maire,